

Conseil d'Administration de l'INRAE (11 juin 2021) : Déclaration liminaire des élus CGT

Ce Conseil d'Administration se tient alors que le Président de la République profite de ses déplacements pour annoncer de futures mesures libérales pour l'été, avec en particulier le retour d'un projet de **réforme des retraites**. Visiblement le message porté par les grandes manifestations de début 2020 a déjà été oublié mais nous saurons si nécessaire le lui rappeler.

Dès ce **mardi 15 juin**, la CGT se joint à une large intersyndicale pour appeler à une **mobilisation nationale dans toute la fonction publique** pour l'abrogation de la loi Dussopt et l'ouverture de négociations salariales alors que la ministre Amélie de Montchalin a annoncé la prolongation du **blocage du point d'indice pour 2021 et 2022**.

A l'INRAE c'est une des conséquences de la loi Dussopt qui apparaît avec la disparition des représentants des personnels dans les campagnes de promotion, ouvrant la porte à des seules promotions au mérite.


Au Comité Technique Ministériel d'hier, le jeudi 10 juin, a été présenté le **décret RIPEC portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs** qui se traduit concrètement par un accroissement de la part individuelle de la rémunération des chercheurs, **alors que la LPR a ouvert les vannes à un encore plus large emploi de personnel non titulaire à travers la création des chaires juniors et des CDI de mission**. Ceci n'augure rien de bon et ne peut conduire qu'à l'épuisement des personnels à terme.

Nous revendiquons donc :

- **l'abandon de la mise en place de CDI de mission et de chaires juniors**, et en tout état de cause que le PDG de l'INRAE ne les instaure pas dans l'Institut comme la loi lui en donne la possibilité.
- **la revalorisation de nos carrières, de nos salaires et de nos retraites** par le dégel du point d'indice et le rattrapage des pertes de salaire subies ces 20 dernières années.
- **la mise en place d'une dotation de base décente qui permette aux équipes de fonctionner et d'avancer sur des recherches de fond en toute indépendance** des agences d'appel à projet, des lobbies et des effets de mode sur le court-terme.

Ce conseil d'administration a à son ordre du jour un **projet de note de service modifiant les conditions de remboursement des frais de mission**, et instaurant en particulier une obligation de fourniture d'un justificatif pour les frais de repas. Pour plusieurs raisons qui seront développées en séance, la CGT s'oppose à cette modification et demande à ce que la note de service déroge au décret sur ce point, comme elle le fait sur d'autres dispositions. **Une pétition lancée il y a quelques jours a déjà recueilli près de 500 signatures**.

Enfin une modification de la liste des fonctions éligibles à l'**ISFIC** est soumise au vote de ce CA. La CGT s'oppose à cette démarche générale d'individualisation des rémunérations, véritable venin injecté dans les collectifs qui peut conduire à leur explosion.



Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE
Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'Ecole ou cgt@inrae.fr

Centre INRAE :

Qualité (M. ou Mme) : NOM :

Prénom : Date de naissance :

Corps : Grade :

E-mail :